

*harmonie.* Mes amis, M. de Lally, Mallet du Pan, Montlosier, partagent mon discrédit parmi les émigrés et auprès des princes français. » Malgré cette défaveur, Malouet correspond avec l'entourage de Louis XVIII. Le maréchal de Castries, qui est son correspondant, combat d'abord ses idées, puis finit par les adopter, au point, dit Malouet, de proposer au roi « de me nommer son commissaire à Londres, conjointement avec M<sup>gr</sup> l'archevêque d'Aix, pour traiter en France des moyens de conciliation; et, sans autre communication préalable, les pouvoirs du roi nous furent adressés <sup>1</sup> ».

Voilà donc Malouet en parfaite harmonie d'idées avec M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, M. de Fontanges, archevêque de Toulouse. Il reçoit même du roi les pouvoirs de commissaire en même temps que M. de Boisgelin. C'est assez dire que les archevêques d'Aix et de Bordeaux ne devaient pas être très éloignés des sentiments des constitutionnels ni des idées de liberté qu'ils avaient défendues à la Constituante.

Mais pouvaient-ils les exprimer dans un document qui devait servir de thème à la profession de foi du roi lui-même? A cette époque, Louis XVIII a commencé à peine l'évolution que le temps et surtout le spectacle des institutions anglaises devaient opérer dans sa pensée jusqu'à le conduire à la charte de 1814. En cette année de 1799, au mois de juin, le comte de Saint-Priest a remis un projet de déclaration qui rejette l'inamovibilité des juges, la propriété des biens nationaux, rétablit les lettres de cachet, mais admet certains changements aux abus de l'ancien régime. C'en est assez pour éveiller la susceptibilité du roi qui voit dans ces réserves une atteinte à « l'antique Constitution » du royaume. Il affirme dans

1. *Mémoires de Malouet*, 1868, 2 vol in-8, t. II.

une note de sa main que, s'il se décide à faire un manifeste, il sera conçu, dit-il expressément, « dans le sens et dans l'esprit de sa déclaration de 1795 ». Il transcrit à la suite de ces paroles des passages où Joseph de Maistre vante à la fois l'ancienne constitution de la France et l'éloge qu'en a fait le roi <sup>1</sup>.

M. de Boisgelin, M. de Cicé, ne pouvaient ignorer cet état d'esprit de Louis XVIII. Ils devaient savoir pourtant que le roi avait accepté la formation en France d'un comité d'informations présidé par Royer-Collard, et dont faisaient partie l'abbé de Montesquiou; que des hommes tels que Portalis, Camille Jordan, Quatremère, chassés de France et convaincus par le coup d'État de Fructidor qu'il n'y avait d'espoir que dans la monarchie tempérée, correspondaient avec les constitutionnels de Londres, lesquels faisaient arriver leurs lettres jusqu'au roi par l'intermédiaire du maréchal de Castries. Louis XVIII, loin de s'en offenser, avait paru parfois influencé par leurs idées. M. de Boisgelin, M. de Cicé, voyaient le franc-parler d'un Mallet du Pan, d'un Malouet, d'un Montlosier. Au comte d'Artois qui l'avait un jour interpellé en ces termes à Londres : « Vous écrivez toujours des sottises », Montlosier n'avait-il pas pris la liberté de répondre : « J'en entends quelquefois »? Les évêques, imbus de la crainte révérencielle et un peu idolâtrique pour les princes, ne se seraient pas permis une pareille réplique. Et puis, disons-le, les idées constitutionnelles étaient probablement moins ancrées dans l'esprit de M. de Boisgelin et de M. de Cicé <sup>2</sup> que chez un Mallet du Pan, un

1. *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, 1845, pp. 63 et suiv. — THUREAU-DANGIN, *op. cit.*, p. 117-121.

2. M. de Boisgelin, écartant l'exemple de l'Angleterre, lequel devait à la longue faire tant d'impression sur l'esprit de Louis XVIII, dit dans son projet qu'on ne gouverne point « le continent comme une île, la France comme l'Angleterre ». Les prélats laissent pourtant échapper plusieurs insinuations libérales. Cicé parle, par exemple, avec faveur de Mallet du Pan.



Lally-Tollendal, un Malouet et un Montlosier. Soit faute de courage, soit faute de conviction profonde, le projet de ces deux prélats, qui auraient pu se ranger à côté de ces hommes dont la postérité a loué la clairvoyance, nous apparaît comme un acte de complaisance et un vain exercice de rhétorique.

Nous aurions voulu connaître sur ces questions l'opinion d'un homme qui s'était nettement déclaré pour les deux Chambres à la Constituante, nous voulons parler de M. de La Luzerne, évêque de Langres. Mais aucun document ne nous révèle son état d'esprit vers la fin du Directoire. Nous le verrons, du moins, se prononcer pour la solution la plus large dans la fameuse discussion sur la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII. Nous aimons à penser qu'un autre Constituant de marque, l'abbé de Montesquiou, resta constamment fidèle aux institutions libérales, et que dans sa correspondance avec Louis XVIII il défendit ses idées avec plus d'indépendance que les archevêques d'Aix et de Bordeaux. Son association même avec Royer-Collard semblerait le prouver. Sous le Consulat, un rapport du grand juge représente cet orateur, qui avait charmé la Constituante, comme gardant toujours le souvenir de ses anciens succès de tribune, et acquis à une « organisation politique dans le genre de la Constitution de 91..., où l'éloquence pourrait se déployer » dans toute son ampleur<sup>1</sup>.

1. « D'après les renseignements confidentiels que j'ai sur l'abbé de Montesquiou, il n'est point du gouvernement actuel, témoin l'éloignement où il s'est tenu dans la réorganisation du clergé; mais il n'est pas non plus de son renversement. Il serait aux Bourbons, mais avec l'amendement d'une organisation politique et des garanties dans le genre de la Constitution de 91. Sous ce rapport, il voterait moins pour la personne de Louis XVIII que pour le duc d'Angoulême, qui serait prince d'accommodement avec lequel on aurait un pacte... M. de Montesquiou n'est donc pas l'homme du temps présent, mais un homme d'avenir. Il se souvient de ses succès de tribune, et comme il a beaucoup vu et travaillé depuis, le système où l'éloquence politique pourra se déployer sera le sien, même abstraction faite de tout Bourbon. » Rapport du grand juge, vendémiaire an XII. Archives nationales. — Le comte Remacle, dans son récent ouvrage

## VII

Les pages qui précèdent montrent, — et nous n'avons pas cité tous les noms, — le goût d'une partie de l'épiscopat pour la politique. Le clergé, qui, au xvii<sup>e</sup> siècle, avait donné Richelieu, Mazarin, et nombre d'ambassadeurs habiles à la France; qui, au xviii<sup>e</sup>, avait poussé aux affaires d'État un Dubois, un Fleury, un Bernis et, à la veille même de 1789, un Brienne, n'avait pas pris son parti de perdre à jamais toute influence sur la chose publique. Exclu, chassé par la Révolution, — et encore dans cette Révolution des hommes, qui avaient été plus ou moins d'Église, Sieyès, Talleyrand, Fouché, jouaient un grand rôle, — le clergé, par quelques-uns de ses représentants les plus éminents, essaya d'entrer dans le conseil des princes.

Nous avons cité les principaux évêques politiques. En somme, ils étaient en petit nombre, et malgré l'agitation de quelques-uns d'entre eux, ils firent peu de bruit. Si pendant l'émigration certains prélats veulent jouer aux hommes d'État, la plupart de leurs collègues se renferment dans le cercle de leur mission religieuse, préférant le silence, la retraite aux intrigues de cour, demandant à Dieu par leurs prières de dénouer une situation inextricable, de mettre fin à une Révolution qui défiait dans sa marche, dans ses destinées étranges, tous les calculs humains.

Quand l'archevêque de Paris, M. de Juigné, correspond avec le prétendant et avec son entourage, au sujet des communications qu'il a pu recevoir, il se borne à des assurances de dévouement exprimées en termes très mo-

(*Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat, 1800, 1<sup>n</sup>-8<sup>o</sup>*), attribue cette correspondance anonyme à Royer-Collard et à l'abbé de Montesquiou.



dérés<sup>1</sup>. A la cour de Louis XVIII on trouva plus d'une fois que M. de Juigné manquait de zèle. Il n'avait aucun goût, ni sans doute grande aptitude pour les intrigues et les affaires politiques.

Un autre prélat, non moins entouré que M. de Juigné de l'estime universelle, M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, se trouva mêlé, sous la Constituante, aux pourparlers entre Mirabeau et la Cour. Il s'y était prêté malgré lui, par déférence pour la reine dont il avait toute la confiance<sup>2</sup>; mais les négociations une fois rompues par la mort du grand tribun, il semble qu'il ne se soit plus occupé de politique. En 1800, il se montra tout disposé à faire la promesse de fidélité à la Constitution. L'ami de l'archevêque de Toulouse, M. de La Tour-du-Pin, archevêque d'Auch, se tient comme lui en dehors des luttes des partis. Il s'attache dans sa retraite à se sanctifier lui-même et à soutenir ses prêtres. De Montserrat il réclame, comme « un bon confortatif dans son exil », le commentaire du P. Berthier sur les psaumes, qu'il a laissé en France. Il s'applique à traduire le pieux ouvrage de l'Italien Marchetti sur les prodiges attribués à divers pèlerinages de la

1. Exemple, 10 février 1797, lettre au président de Vezet. « J'ai reçu les deux lettres que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire en date du 27 janvier, à laquelle était jointe celle de M. le duc de la V. (de la Vrillière). Je me fais un devoir de me conformer avec empressement aux intentions du roi autant qu'il est en mon pouvoir, et si vous aviez des renseignements ou des réflexions particulières à me communiquer, je les recevrais avec plaisir. » Arch. aff. étr., *loc. cit.*, vol. 610.

2. On lit dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marek*, 1851, 3 vol. in-8, t. I, p. 162-169, que M. de Fontanges, ancien aumônier de la reine, qui l'avait fait nommer à l'archevêché de Toulouse, « lui était très dévoué; elle le voyait et communiquait avec lui presque tous les jours... Il ne se passait pas de jour, dit La Marek, qu'il ne vint me voir ou que nous nous écrivissions... La reine lui confiait à peu près tout ce qu'elle pensait, tout ce qu'elle disait, tout ce qu'elle faisait. » Quand il fut question de négocier avec Mirabeau, M. de Fontanges « résista d'abord un peu, mais son dévouement pour la reine l'emporta, et il finit par céder... L'archevêque vint dîner chez moi en tiers avec Mirabeau et ces diners se répétèrent assez souvent. L'archevêque y apprenait beaucoup de choses qui devenaient le sujet de ses conversations avec la reine. Mirabeau y trouvait de son côté l'occasion de se faire valoir, parce qu'il jugeait bien que tout ce qu'il disait d'important dans les entretiens était aussitôt rapporté à la reine. »

Sainte Vierge. Ces travaux ne pouvaient troubler le sommeil de la Convention et du Directoire. L'évêque de Soissons, M. de Bourdeilles, écrit du fond de son exil que ce qui convient aux prélats, aux prêtres, dans leur malheur, c'est la retraite. « Séparés de nos peuples, dit-il, tout doit être pour nous amertume, douleur. Rejetés dans le monde, fuyons ses sociétés. Que notre vie soit cachée en Jésus-Christ, gémissons sous la cendre et le cilice, espérons et prions sans cesse : *confidite, ego vici mundum* <sup>1</sup>. » Voilà encore un évêque qui semble plus compter, pour la victoire, sur son maître Jésus-Christ que sur l'armée de Condé. Nous avons vu M. de Royère, évêque de Castres, formuler sa réprobation de la Révolution avec une énergie extraordinaire. Il semble que la place de cet homme, qui venait de lui lancer dans son testament tant d'anathèmes en guise de *novissima verba*, fût parmi les émigrés armés pour la détruire. Eh bien ! non, M. de Royère s'en remet à Dieu du soin de venger sa querelle. Son champ de bataille est un couvent où il prie et fait pénitence jusqu'à sa mort. Il n'a pas confiance dans les efforts des hommes, il se détache du monde pour ne penser qu'au ciel. « Les affaires de la terre, dit-il, sont si désespérées, nous sommes si peu chargés de les rétablir, qu'il faut prendre le parti, le seul sage, de ne nous occuper que de notre grande affaire de l'éternité, et de nous jeter dans les bras de Dieu, de Jésus et de sa sainte Mère, comme un enfant qui a peur et qui se jette dans les bras de sa mère. »

1. Mandement de l'évêque de Soissons, donné à Bruxelles, p. 66. L'archevêque-coadjuteur d'Albi, M. de Bernis, parle de son confesseur, l'évêque de Senez, de sa visite à Lorette, où l'a attiré sa dévotion particulière à la Sainte Vierge, et où il rencontre l'évêque de Tarbes. THEINER, II, 25, 35. L'archevêque d'Auch, qu'on voulait fêter à Saragosse, répondit : « Il ne nous faut pas, à nous, d'acclamations, mais des actes de contrition et de dignes fruits de pénitence. »